

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

(Annexe 3 à l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initial)

| | | |
|---------------------------------------|--------------|--|
| DATE DU CONTROLE : | 11/07/2008 | S.E.M.A.T. SA 335, avenue Jean Guiton 17028 LA ROCHELLE CEDEX 1 FRANCE Tél. 05.46.00.22.22 - Fax 05.46.43.72.48 N° Id 262 17 300 00037 SIRET N° 778 128 462 00034 (Voir attestation de conformité) URSSAF LA ROCHELLE 4055 050 171 APE 342 A - RC B 778 128 462 TVA N° FR 82 778 128 462 |
| N° DE CONTROLE : | HCT/08.T1108 | |
| CARROSSIER (nom et adresse): | SEMAT..... | |
| DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION : | 31/07/2008 | |

IDENTIFICATION DU VEHICULE (2) :

RENAULT

(D 1) Marque : 29AHB2

(D 2) Type Variante Version : VF629AHB000000396

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type: 19000

(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : 0

(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRM) (kg) : 12375

(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 12300

(G 1) Poids à vide national (PV) (kg) : VASP

(J 1) Genre national (3) : BOM

(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (4) : 3

(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V 7), (V 9)

DIMENSIONS : Longueur : L = 8,210 m Largeur : l = 2,50 m Surface L x l = 20,525 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route ;
 - avoir carrossé le véhicule identifié ci dessus ;
 - que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
 - dans sa notice descriptive (1) ;
 - dans l'accord fourni par son service technique (4) ;
- et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
 - la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
 - le genre J1 n'est pas TCP ;
 - le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

LA ROCHELLE

Fait à 11/07/2008

Le

Signature et cachet du carrossier qualifié

S.E.M.A.T. SA
335, avenue Jean Guiton
17028 LA ROCHELLE CEDEX 1 FRANCE
Tél. 05.46.00.22.22 - Fax 05.46.43.72.48
N° Id 262 17 300 00037
SIRET N° 778 128 462 00034
URSSAF LA ROCHELLE 4055 050 171
APE 342 A - RC B 778 128 462
TVA N° FR 82 778 128 462

(1) rayer la ou les mentions inutiles

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet

(3) J 1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.

(4) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route

TICKET DE PESÉE

CLIENT : SALLANCHES G V DATE : 11/07/08



335, avenue Jean-Guiton
17009 LA ROCHELLE CEDEX
Tél. : 05 46 00 22 22

essieu AV : 4520 Kg.

essieu AR : 7780 Kg.

poids à vide : 12300 Kg.

6623-01054